



Conseil national  
de l'information statistique

---

Réunion de la commission  
« Démographie et questions sociales » du 6 juin 2019

SYNTHÈSE

---

La commission « Démographie et questions sociales » du 6 juin 2019 s'est tenue sous la présidence de Christine D'Autume.

La séance a démarré par une présentation des **programmes de travail 2019 des producteurs de la statistique publique** par les deux rapporteuses. Les projets les plus saillants ont été passés en revue accompagnés d'une mention sur la manière dont ils répondent aux différents avis du moyen terme 2019-2023. L'exposé a cité les grandes enquêtes, souligné la progression dans la mobilisation des sources administratives pour enrichir les systèmes d'information et rappelé le développement des appariements entre sources de données.

Cinq projets d'enquêtes ont ensuite été soumis à la commission pour l'obtention **d'avis d'opportunité**. Le premier projet concerne le renouvellement de l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages (SRCV, 2020-2024) par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Le deuxième demande le renouvellement de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants pour l'année 2020 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Deux projets font l'objet de nouvelles opérations d'enquêtes : celle sur la réception de l'éducation artistique et culturelle par le service statistique ministériel (SSM) Culture, et celle de l'enquête « Concours » auprès des candidats aux concours de la fonction publique, par le SSM Fonction publique. Enfin, le cinquième projet est une première demande d'opportunité pour l'Étude longitudinale par Internet pour les Sciences sociales (Elipss), réalisée depuis plusieurs années par Sciences Po Paris. **Les cinq demandes ont obtenu un avis favorable.**

La Mission enquêtes, données et études statistiques (Medes) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a ensuite soumis trois **demandes d'accès aux sources administratives dans le cadre de l'article 7bis de la loi de 1951**. Il s'agit de l'accès à trois bases de données détenues par la Direction des Sports du ministère des Sports. L'ensemble de ces demandes a reçu un avis favorable.

La commission a ensuite examiné le sujet portant sur **l'enfant dans la statistique publique, en tant qu'objet d'observation mais aussi comme sujet**. Ce sujet répond à l'avis n°3 du moyen terme spécifique à la commission Démographie et questions sociales. Cinq interventions ont été entendues.

Les trois premières présentations des principaux producteurs de statistique ont esquissé un état des lieux des sources actuellement disponibles, qu'elles concernant directement l'enfant ou non. Plus précisément :

Les données produites par la Drees, de plus en plus transversales sur diverses thématiques concernant les enfants, sont très diversifiées, et sont issues d'enquêtes répétées, d'opérations ponctuelles, d'autres auprès des ménages en population générale, des dispositifs de recueil de données auprès d'établissements et services accueillant des enfants mais aussi des opérations de recueil de différentes données administratives. La Drees a souligné l'enjeu actuel d'enrichir le dispositif d'observation spécifique à la protection de l'enfance et suggère des pistes d'amélioration par de

nouvelles enquêtes, notamment en améliorant les sources administratives et en développant davantage les études et analyses sur les dispositifs existants.

De son côté, l'Insee a rappelé les principales sources de données qui permettent d'identifier et d'observer l'enfant. Il s'agit des différentes enquêtes ménages, des enquêtes de recensement, des enquêtes familles, source majeure sur le sujet, mais aussi l'échantillon démographique permanent.

Enfin, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) a décrit son dispositif principal : le panel d'observation des parcours scolaires. Elle a également rappelé le panel de suivi des élèves handicapés, et d'autres enquêtes comme celles sur le bien-être et la victimation. Dans leur étude des parcours, trois approches sont développées : celle par les indicateurs, celle par les cohortes exhaustives et annuelles d'élèves et d'apprentis et enfin celle des panels d'élèves sur échantillon.

Deux présentations portant sur des panels de recherche ont complété ce panorama statistique : la cohorte Elfe depuis la naissance et le panel Elap sur le suivi des enfants placés à l'aide sociale à l'enfance.

La présidente du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) a de son côté rappelé l'actualité du sujet et présenté les éléments centraux de son rapport soumis pour validation fin juin. Ce rapport rassemble un important état des lieux des sources et liste une série de recommandations afin de combler les manques en la matière.

En fin de séance, **la commission a voté un avis** qui souligne la diversité et la richesse des données de la statistique publique pour observer la situation de l'enfant et ses conditions de vie, ainsi que l'apport des infrastructures de recherche pour mieux connaître les trajectoires. Elle estime toutefois nécessaire de consolider et de compléter ce socle de données sur l'enfant, comme le recommande le HCFEA.

L'avis rappelle que, dans le dispositif existant, l'enquête famille reste une source pivot de connaissance et de description de l'enfant dans son environnement, et recommande que cette enquête, dont la dernière édition remonte à 2011, soit reconduite. Il recommande également de développer et de valoriser les données sur l'enfant dans les enquêtes existantes, et appuie les nouvelles opérations qui interrogent directement l'enfant en tant que sujet.

Concernant les populations spécifiques, comme les enfants handicapés, les enfants faisant l'objet d'une mesure de protection ou d'un placement, les enfants en situation de mal logement ou de grande pauvreté, la commission souligne la difficulté à les repérer et constate des marges de progression. Elle insiste pour qu'une attention particulière soit portée sur ces publics, dont les caractéristiques et les trajectoires doivent être mieux connues.

Enfin, la commission recommande que les différentes définitions de l'enfant dans les sources soient lisibles et partagées, de manière à faciliter l'approche globale de l'enfant.